

COMPTES CONSOLIDÉS **2020**

SOMMAIRE

- 02** Repères 2020
- 06** Bilan consolidé
- 08** Compte de résultat consolidé
- 09** État du résultat global consolidé
- 10** Tableau des flux de trésorerie consolidés
- 11** Variation des capitaux propres consolidés
- 12** Annexe des comptes consolidés
- 43** Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

REPÈRES 2020

(y compris coentreprises)

1 047,3 M€

DE CHIFFRE D'AFFAIRES

39,0 M€

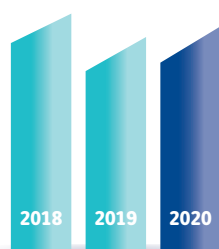
DE RÉSULTAT OPÉRATIONNEL
SUR ACTIVITÉ

26,9 M€

DE RÉSULTAT NET
PART DU GROUPE

CHIFFRES CLÉS (EN M€)

CHIFFRES D'AFFAIRES



1 063,0 1 020,4 1 047,3

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ



48,8 41,1 39,0

RÉSULTAT NET APRÈS IMPÔTS



35,1 33,6 26,9

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

AVANT COÛT DE FINANCEMENT ET IMPÔTS
(CAFICE)



61,2 59,8 62,6

CAPITAUX PROPRES ET INTÉRÊTS MINORITAIRES



175,4 127,0 152,6

TRÉSORERIE



463,4 452,2 504,3

REPÈRES 2020

(y compris coentreprises)

78

CHANTIERS

RÉPARTIS
DANS

35

PAYS

3 874

SALARIÉS DANS LE MONDE

CHIFFRE D'AFFAIRES **1 047,3 M€**

PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

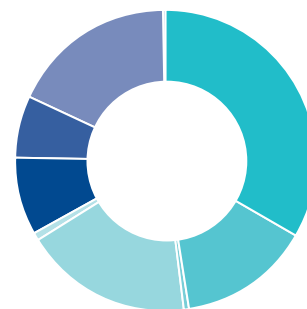
France	137,4
Europe	371,6
Amériques	216,6
Afrique	76,3
Moyen-Orient	98,1
Asie	81,2
Océanie	66,1



PAR MÉTIER

Tunnels	349,8
Routes	148,2
Ponts	6,8
Ferroviaire	190,0
Autres	6,9
Total Infrastructures de transport	701,7

Hydraulique	88,6
Énergie	68,9
Bâtiment	187,6
Grands équipements	0,5

CARNET DE COMMANDES **4 465,7 M€**

PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

France	281,3
Europe	1 686,1
Amériques	1 108,7
Afrique	226,4
Moyen-Orient	373,6
Asie	340,9
Océanie	448,7



PAR MÉTIER

Tunnels	719,8
Routes	862,7
Ponts	0,7
Ferroviaire	1 691,3
Autres	8,0
Total Infrastructures de transport	3 282,5

Hydraulique	293,4
Énergie	225,0
Bâtiment	664,8



REPÈRES 2020

935,1 M€

DE CHIFFRE D'AFFAIRES

40,1 M€

DE RÉSULTAT OPÉRATIONNEL
SUR ACTIVITÉ

26,9 M€

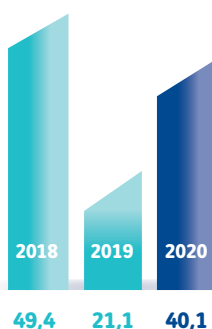
DE RÉSULTAT NET
PART DU GROUPE

CHIFFRES CLÉS (EN M€)

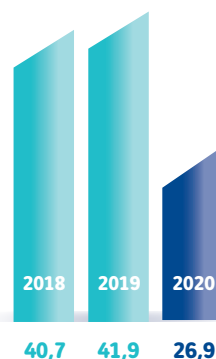
CHIFFRES D'AFFAIRES



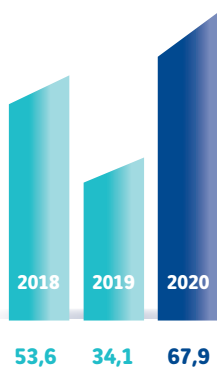
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ



RÉSULTAT NET APRÈS IMPÔTS



CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE FINANCEMENT ET IMPÔTS (CAFICE)



CAPITAUX PROPRES ET INTÉRÊTS MINORITAIRES



TRÉSORERIE



REPÈRES 2020

70

CHANTIERS

RÉPARTIS
DANS

32

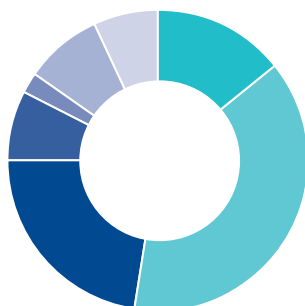
PAYS

3 386

SALARIÉS DANS LE MONDE

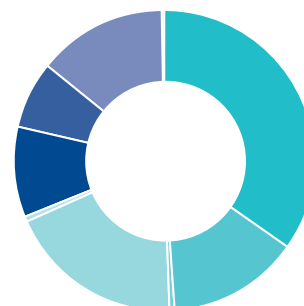
CHIFFRE D'AFFAIRES **935,1 M€**PAR ZONE
GÉOGRAPHIQUE

France	137,4
Europe	341,4
Amériques	216,6
Afrique	71,7
Moyen-Orient	20,7
Asie	81,2
Océanie	66,1



PAR MÉTIER

Tunnels	327,1
Routes	130,6
Ponts	6,8
Ferroviaire	175,3
Autres	6,8
Total Infrastructures de transport	646,6
Hydraulique	88,6
Énergie	68,9
Bâtiment	130,5
Grands équipements	0,5

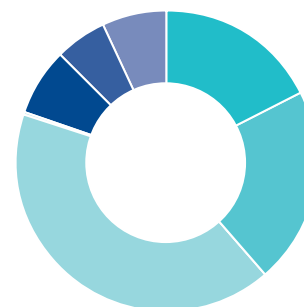
CARNET DE COMMANDES **4 080,3 M€**PAR ZONE
GÉOGRAPHIQUE

France	281,3
Europe	1 589,6
Amériques	1 108,7
Afrique	221,6
Moyen Orient	89,5
Asie	340,9
Océanie	448,7



PAR MÉTIER

Tunnels	719,8
Routes	862,7
Ponts	0,7
Ferroviaire	1 691,3
Autres	8,1
Total Infrastructures de transport	3 282,6
Hydraulique	293,4
Énergie	225,0
Bâtiment	279,3



BILAN CONSOLIDÉ

au 31 décembre 2020

ACTIF					
<i>en milliers d'euros</i>	NOTES	EXERCICE 2020			EXERCICE 2019
		Montant brut	Amort. prov.	Montant net	Montant net
ACTIFS NON COURANTS					
Immobilisations incorporelles	1	2 732	1 739	993	1 413
Écarts d'acquisition	1	263	263	-	-
Immobilisations corporelles	2	168 549	90 934	77 615	74 124
Participations dans les sociétés mises en équivalence	3	2 038	-	2 038	500
Autres actifs financiers non courants	4	3 175	1 408	1 767	1 526
Impôts différés actifs non courants	16	29 690	-	29 690	27 878
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		206 447	94 344	112 103	105 440
ACTIFS COURANTS					
Stocks et travaux en cours	6	10 619	-	10 619	11 353
Clients et comptes rattachés	6	217 714	933	216 781	247 709
Autres créances d'exploitation	6	514 393	19 728	494 665	391 278
Autres actifs courants	6	32 732	-	32 732	34 296
Actifs d'impôt exigible	6	1 808	-	1 808	1 563
Impôts différés actifs courants	16	1 109	-	1 109	765
Actifs financiers de gestion de trésorerie	5-9	181 211	-	181 211	181 426
Disponibilités et équivalents de trésorerie	5-9	344 301	-	344 301	237 819
TOTAL ACTIFS COURANTS		1 303 887	20 661	1 283 226	1 106 209
TOTAL ACTIF		1 510 334	115 005	1 395 330	1 211 649

BILAN CONSOLIDÉ

au 31 décembre 2020

PASSIF

<i>en milliers d'euros</i>	NOTES	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		100 000	100 000
Primes liées au capital		-	-
Réserves consolidées		10 239	(30 307)
Résultat net		26 929	41 877
Acompte sur dividendes		-	-
Capitaux propres part du Groupe		137 168	111 570
Intérêts minoritaires		-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES		137 168	111 570
PASSIFS NON COURANTS			
Engagements de retraite et autres avantages au personnel	7	31 717	31 346
Provisions pour risques non courantes	8	29 599	27 470
Autres emprunts et dettes financières	9	5 818	2 925
Autres passifs non courants		32 090	32 251
Dettes liées aux locations non courantes		2 515	7 161
Impôts différés passifs non courants	16	936	868
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		102 675	102 022
PASSIFS COURANTS			
Provisions pour risques courantes	6-8	105 589	144 785
Fournisseurs	6	368 406	324 327
Dettes liées aux locations courantes	6	7 097	8 093
Dettes financières courantes	9	50 365	29 921
Autres passifs courants	6-10	624 030	490 932
TOTAL PASSIFS COURANTS		1 155 486	998 057
TOTAL PASSIF		1 395 330	1 211 649

COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020

<i>en milliers d'euros</i>	NOTES	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Chiffre d'affaires	11-12	935 094	780 281
Produits des activités annexes		14	3
Produits d'exploitation	13	935 108	780 284
Achats consommés		(160 346)	(83 180)
Sous-traitance et autres charges externes		(423 187)	(419 369)
Charges de personnel	20	(255 324)	(220 120)
Impôts et taxes		(23 419)	(15 076)
Autres produits et charges opérationnels		(26 906)	15 749
Dotations nettes aux amortissements et provisions		(5 823)	(37 228)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ	13	40 103	21 060
<i>(en % du chiffre d'affaires)</i>		4,29 %	2,70 %
Paiements en actions	14	(4 983)	(6 705)
Résultat des sociétés mises en équivalence		(1 669)	28 086
Autres éléments opérationnels courants		(34)	(601)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		33 418	41 840
<i>(en % du chiffre d'affaires)</i>		3,57 %	5,36 %
Effets de périmètre et cessions de titres		-	(43)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		33 418	41 797
<i>(en % du chiffre d'affaires)</i>		3,57 %	5,36 %
Coût de l'endettement financier brut		(4 497)	(2 033)
Produits financiers des placements de trésorerie		796	1 209
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET		(3 701)	(824)
Autres produits et charges financiers	15	(439)	(779)
Charge nette d'impôts	16	(2 348)	1 683
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		26 929	41 877
Part des minoritaires		-	-
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		26 929	41 877
<i>(en % du chiffre d'affaires)</i>		2,88 %	5,37 %
Nombre d'actions		6 666 667	6 666 667
RÉSULTAT PAR ACTION <i>(en euros)</i>		4,04	6,28

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

en milliers d'euros

	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Résultat net de l'exercice (y compris part des minoritaires)	26 929	41 877
Écarts de conversion	21 346	(6 025)
Variations de juste valeur des instruments de couverture	(240)	150
Autres éléments du résultat global pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net	21 106	(5 875)
Écarts actuariels sur engagements de retraite	(29)	(4 343)
Autres éléments du résultat global ne pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net	(29)	(4 343)
TOTAL AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	21 077	(10 218)
dont : sociétés contrôlées	19 999	(9 394)
sociétés mises en équivalence	1 078	(823)
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE	48 006	31 659
dont : part du Groupe	47 936	31 685
part des intérêts minoritaires	70	(26)

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2020

<i>en milliers d'euros</i>	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Résultat net consolidé (y compris les intérêts minoritaires)	26 929	41 877
Dotations nettes aux amortissements	31 658	24 619
Dotations nettes aux provisions	5 245	1 198
Paiements en actions (IFRS 2)	(3 853)	(823)
Plus ou moins values de cession	513	(4 150)
Variation de la juste valeur des instruments dérivés de change et autres	(335)	282
Dividendes des sociétés non consolidées et quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	1 669	(28 086)
Coût de l'endettement financier net	3 701	824
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	2 348	(1 683)
Capacité d'autofinancement avant impôts et coût de l'endettement financier	67 875	34 058
Variation du besoin en fonds de roulement liée à l'activité (y compris dettes liées aux avantages au personnel)	112 008	1 186
Variation des provisions pour risques et charges courantes	(38 648)	11 387
Impôts payés	(1 235)	(3 816)
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	(3 701)	(824)
Flux de trésorerie généré par l'activité (I)	136 298	41 991
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(39 970)	(36 601)
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	2 402	6 041
Acquisition d'immobilisations financières	(14)	-
Variation des autres actifs et passifs financiers non courants	(242)	(29)
Remboursement des dettes de location et charges financières associées	(9 996)	(8 769)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (II)	(47 820)	(39 358)
Dividendes distribués par la société mère	(18 000)	(68 333)
Variation des emprunts et autres passifs financiers	3 124	2 935
Variation des actifs et passifs de gestion de trésorerie	35 423	114 078
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (III)	20 546	48 680
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE (I+II+III)	109 025	51 313
Trésorerie nette à l'ouverture	217 235	164 729
Incidence des variations des cours des devises	(8 716)	1 192
TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE	317 544	217 235
Trésorerie nette à la clôture	317 544	217 235
Actifs financiers de gestion de trésorerie	181 211	181 426
Autres dettes financières courantes et non courantes (hors découverts)	(29 425)	(12 261)
EXCÉDENT FINANCIER NET À LA CLÔTURE	469 330	386 400

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2020

CAPITAUX PROPRES	CAPITAL SOCIAL	PRIMES ET RÉSERVES	DIFFÉRENCES DE CONVERSION	RÉSULTAT NET	RÉSULTATS ENREGISTRÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	TOTAL PART DU GROUPE	MINORI-TAIRES	TOTAL
<i>en milliers d'euros</i>								
Au 31 décembre 2018	100 000	4 641	13 185	40 747	(8 745)	149 828	-	149 828
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	40 747	-	(40 747)	-	-	-	-
Différences de conversion et divers	-	-	(5 999)	-	150	(5 849)	-	(5 849)
Distributions de dividendes	-	(68 333)	-	-	-	(68 333)	-	(68 333)
Résultats enregistrés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(4 343)	(4 343)	-	(4 343)
Changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions (IFRS 2)	-	(1 610)	-	-	-	(1 610)	-	(1 610)
Résultat de l'exercice	-	-	-	41 877	-	41 877	-	41 877
Variations de périmètre et divers	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2019	100 000	(24 554)	7 186	41 877	(12 938)	111 570	-	111 570
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	41 877	-	(41 877)	-	-	-	-
Différences de conversion et divers	-	-	21 276	-	(240)	21 036	-	21 036
Distributions de dividendes	-	(18 000)	-	-	-	(18 000)	-	(18 000)
Résultats enregistrés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(29)	(29)	-	(29)
Changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions (IFRS 2)	-	(3 839)	-	-	-	(3 839)	-	(3 839)
Résultat de l'exercice	-	-	-	26 929	-	26 929	-	26 929
Variations de périmètre et divers	-	(499)	-	-	-	(499)	-	(499)
Au 31 décembre 2020	100 000	(5 017)	28 462	26 929	(13 206)	137 168	-	137 168

Au 31 décembre 2020, le capital de la société mère est composé de 6 666 667 actions au nominal de 15 euros.

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2020

SOMMAIRE

I PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

- 1 Principes généraux
- 2 Méthodes de consolidation
- 3 Règles et méthodes d'évaluation appliquées par le Groupe
- 4 Information sectorielle économique

II NOTES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

- 1 Immobilisations incorporelles nettes
- 2 Immobilisations corporelles nettes
- 3 Participations dans les sociétés mises en équivalence
- 4 Autres actifs financiers non courants
- 5 Actifs financiers de gestion de trésorerie
- 6 Besoin (excédent) en fonds de roulement
- 7 Provisions pour avantages au personnel
- 8 Provisions pour risques et charges
- 9 Excédent (endettement) financier
- 10 Autres passifs courants
- 11 Chiffre d'affaires y compris les coentreprises
- 12 Chiffre d'affaires
- 13 Résultat opérationnel sur activité
- 14 Paiements en actions
- 15 Autres produits et charges financiers
- 16 Charge nette d'impôts
- 17 Transactions avec les parties liées
- 18 Informations financières relatives aux contrats de construction
- 19 Engagements hors bilan
- 20 Charges de personnel - Effectif
- 21 Autres informations
- 22 Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2020

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2020

I PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Faits marquants – Impacts de la crise sanitaire de la COVID-19

La Covid-19 a été déclarée pandémie par l'Organisation mondiale de la santé le 11 mars 2020. Face à cette crise sanitaire mondiale sans précédent, la sécurité de ses équipes, partenaires, sous-traitants, clients et parties prenantes, sont les priorités absolues de VINCI Construction Grands Projets.

La pandémie impacte de manière significative l'activité et les résultats de l'ensemble des chantiers du Groupe, tant en France qu'à l'international.

Le Groupe n'a pas modifié ses indicateurs de performance financière, les effets de la pandémie sont répartis dans l'ensemble du compte de résultat et certains éléments ne peuvent être isolés soit, car leurs conséquences se traduisent en une baisse du chiffre d'affaires, soit, car l'impact de la Covid-19 ne peut être déterminé de manière fiable.

Le Résultat opérationnel courant (ROC) a été affecté par la baisse du chiffre d'affaires générant une sous-activité plus particulièrement en France après lors du premier confinement, ainsi que par une productivité amoindrie à la suite de la mise en place de nouvelles normes sanitaires et de mesures barrières sur les chantiers. Les coûts supplémentaires concernent principalement :

- des coûts de démobilisation, d'arrêt et de remobilisation des chantiers et des mesures prises par le Groupe pour assurer la sécurité des collaborateurs sur site face aux risques sanitaires;
- des coûts fixes de personnel compensés en partie par les indemnités d'activité partielle ;
- des coûts de locaux ou matériels non utilisés.

Ces coûts supplémentaires encourus au cours de l'exercice 2020 ne sont pas inclus dans la mesure de l'avancement et ne génèrent donc pas de chiffre d'affaires.

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2020 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2020.

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2020 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2018, à l'exception des normes et/ou amendements de normes décrits ci-après, adoptés par l'Union européenne, applicables de façon obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2020 (voir note I.1.1 « Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2020 »)

Toutefois, pour son reporting opérationnel qui sert de base au pilotage du Groupe, VINCI Construction Grands Projets intègre les coentreprises selon le mode proportionnel, car il considère que cette présentation traduit mieux la mesure de sa performance et de ses risques en termes de chiffre d'affaires, de résultat opérationnel, de besoin en fonds de roulement, ou d'endettement. L'information sectorielle économique reflète le reporting opérationnel et est présentée en note I.5 avec les coentreprises consolidées en mode proportionnel.

1.1 Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2020

Les normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1^{er} janvier 2020 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2020. Elles concernent principalement :

- Amendements à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises – Définition d'une activité » ;
- Amendements à IAS 1 et IAS 8 « Définition du terme "significatif" » ;
- Amendements des références au cadre conceptuel dans les normes IFRS ;
- Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 « Réforme des taux benchmark ».

Ces amendements permettent de ne pas tenir compte des effets de la réforme des taux, notamment dans l'appréciation du caractère hautement probable des flux d'intérêts couverts, jusqu'à ce que la transition vers les nouveaux indices soit effective.

Ils modifient certaines dispositions en matière de comptabilité de couverture. Dans cette perspective, le groupe porte une attention accrue en ce qui concerne les modalités définies dans le cadre des nouveaux financements. Les taux IBOR continuent à être utilisés comme des taux de référence dans les marchés financiers et sont utilisés pour la valorisation d'instruments financiers dont les dates de maturité excèdent la date de fin attendue de ces taux.

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2020

Le Groupe a appliqué ces amendements par anticipation à compter du 1^{er} janvier 2019.

- Interprétation de l'IFRS IC relative à l'appréciation des durées exécutoires des contrats de location et de l'amortissement des agencements.

Le Groupe a pris connaissance des décisions de l'IFRS IC, publiées le 16 décembre 2019, sur l'appréciation des durées de location pour les contrats renouvelables par tacite reconduction ou sans date d'échéance contractuelle. L'IFRS IC confirme qu'il faut déterminer la période exécutoire, en retenant une vision économique, au-delà des caractéristiques juridiques. Les contrats concernés sont essentiellement les baux immobiliers.

Par ailleurs, l'IFRS IC a également confirmé que la durée d'amortissement des agencements non déplaçables ne doit pas être supérieure à la durée du contrat de location.

Le Groupe a appliqué cette interprétation avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019, date de la 1^{ère} application d'IFRS 16 « contrats de location » qui est sans impacts sur ses états financiers.

- Amendements à IFRS 16 Contrats de location – Aménagements de loyer liés à la Covid-19 : il a été approuvé par l'Union européenne le 12 octobre 2020. Il est sans impact significatif sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2020.

1. 2 Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2020

Le Groupe n'a appliqué de façon anticipée aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2020 :

- Amendements à l'IFRS 9, à l'IAS 39, à l'IFRS 7, à l'IFRS 4 et à l'IFRS 16 Réforme de l'analyse comparative des taux d'intérêt - Phase 2. Les modifications seront applicables sur les exercices commençant après le 1^{er} janvier 2021 ; VINCI a mis en place un groupe de travail dédié à cette réforme réunissant toutes les parties prenantes concernées (Direction de la Trésorerie et des Financements, Direction des Budgets et de la Consolidation, Direction des Systèmes d'Information) afin d'identifier tous les impacts et de l'anticiper au mieux.
- Amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers - Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants » ;
- Amendements à IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels - Contrats déficitaires, notion de coûts directement liés au contrat » ;
- Amendements à IAS 16 « Immobilisations corporelles - Comptabilisation des produits générés avant la mise en

service » ;

- Amendements à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises – Références au cadre conceptuel » ;
- Améliorations annuelles des IFRS Cycle 2018 -2020.

Une étude des impacts et des conséquences pratiques de l'application de ces normes, amendements de normes et interprétations est en cours. Cependant, ceux-ci ne présentent pas de dispositions contraires aux pratiques comptables actuelles du Groupe.

2. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

2. 1 Périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 10, les sociétés dont VINCI Construction Grands Projets détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en assemblée générale, au Conseil d'administration ou au sein de l'organe de direction équivalent, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont généralement réputées contrôlées et consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Pour la détermination du contrôle, VINCI Construction Grands Projets réalise une analyse approfondie de la gouvernance établie et une analyse des droits détenus par les autres actionnaires afin de vérifier leur caractère purement protectif. Lorsque nécessaire, une analyse des instruments détenus par le Groupe ou des tiers (droits de vote potentiels, instruments dilutifs, instruments convertibles, etc.) qui, en cas d'exercice, pourraient modifier le type d'influence exercé par chacune des parties, est également effectuée.

Pour certaines sociétés de projet d'infrastructures en concession ou en contrat de partenariat public-privé dans lesquelles VINCI Construction Grands Projets n'est pas seul investisseur en capital, outre l'analyse de la gouvernance établie avec chaque partenaire, VINCI Construction Grands Projets peut être amené à étudier les caractéristiques des contrats de sous-traitance afin de vérifier qu'ils ne confèrent pas de pouvoirs additionnels susceptibles d'aboutir à une situation de contrôle.

Une analyse est menée en cas d'occurrence d'événement spécifique susceptible d'avoir un impact sur le niveau de contrôle exercé par VINCI Construction Grands Projets (modification de la répartition du capital d'une entité, de sa gouvernance, exercice d'un instrument financier dilutif, etc.).

Selon les dispositions de la norme IFRS 11, les partenariats sont désormais classés en deux catégories (coentreprises et activités conjointes) selon la nature des droits et obligations détenus par chacune des parties. Cette classification est

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2020

généralement établie par la forme légale du véhicule juridique employé pour porter le projet.

- Une coentreprise (joint-venture) est un partenariat dans lequel les parties (coentrepreneurs) qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Les coentreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.
- Une activité conjointe (joint operation) est un partenariat dans lequel les parties (coparticipants) ont des droits directs sur les actifs et des obligations directes au titre des passifs de l'entité. Chaque coparticipant doit comptabiliser sa quote-part d'actifs, de passifs, de produits et de charges relative à ses intérêts dans l'activité conjointe.

La plupart des partenariats de VINCI Construction Grands Projets correspondent à des activités conjointes. Pour contractualiser nos activités en partenariat, nous avons généralement recours aux sociétés en participation (SEP), aux groupements ou aux consortiums.

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Elles sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence conformément aux dispositions de la norme IAS 28. L'influence notable est présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure ou égale à 20 %. Elle peut néanmoins être avérée dans des cas de pourcentage de détention inférieurs, notamment lorsque le Groupe est représenté au Conseil d'administration ou dans tout organe de gouvernance équivalent, participant ainsi à l'élaboration des politiques opérationnelles et financières de l'entité ainsi qu'à ses orientations stratégiques.

Le périmètre de consolidation du Groupe n'inclut pas de filiales comprenant d'intérêts minoritaires matériels, ni de coentreprises ou entreprises associées individuellement significatives. Cette appréciation est fondée sur l'incidence de ces intérêts sur la position financière, la performance financière et les flux de trésorerie du Groupe. VINCI Construction Grands Projets ne détient pas non plus d'intérêt dans des entités structurées telles que définies par la norme IFRS 12.

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

	31.12.2020		
(en nombre de sociétés)	TOTAL	France	Étranger
Intégration globale	15	4	11
Mise en équivalence	4	-	4
TOTAL	19	4	15

31.12.2019

(en nombre de sociétés)	TOTAL	France	Étranger
Intégration globale	15	4	11
Mise en équivalence	4	-	4
TOTAL	19	4	15

2.2 Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actifs et de passifs, de produits et de charges entre entreprises intégrées globalement sont éliminées en totalité dans les comptes consolidés.

Lorsqu'une entité du Groupe consolidée selon la méthode de l'intégration globale réalise une transaction avec une coentreprise ou une entreprise associée consolidée selon la méthode de la mise en équivalence, les profits et pertes résultant de cette transaction ne sont comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe qu'à hauteur des intérêts détenus par les tiers dans la coentreprise ou l'entreprise associée.

2.3 Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie fonctionnelle des sociétés et établissements étrangers correspond à la monnaie du pays concerné.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis au cours de clôture pour les éléments de bilan et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écarts de conversion dans les réserves consolidées. Les goodwill relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

2.4 Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les comptes clients et fournisseurs libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique « Résultat de change » et présentés en « Autres produits et charges financiers » au compte de résultat.

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2020

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaies étrangères ou sur les instruments dérivés de change qualifiés en couverture d'investissement net dans les filiales étrangères sont enregistrés dans la rubrique « Écarts de conversion » dans les capitaux propres.

2.5 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés conformément aux dispositions d'IFRS 3 révisée. Cette norme est donc appliquée de façon prospective.

En application de cette norme révisée, le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en contrepartie du contrôle de l'entité acquise. Les ajustements de prix éventuels sont inclus dans le coût du regroupement d'entreprises et sont évalués à leur juste valeur à chaque arrêté. À compter de la date d'acquisition, toute variation ultérieure de cette juste valeur résultant d'événements postérieurs à la prise de contrôle est constatée en résultat.

Les coûts directement attribuables à l'acquisition tels que les honoraires de *due diligence* et les autres honoraires associés sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Ils sont présentés au sein du poste « Effets de périmètre et résultat de cession sur titres » du compte de résultat.

Les intérêts minoritaires de l'entreprise acquise, lorsqu'ils confèrent à leurs porteurs des droits de propriété actuels dans l'entité (droits de vote, participation aux résultats, etc.) ainsi qu'un droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation, sont comptabilisés soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise, soit à leur juste valeur. Cette option est appliquée au cas par cas pour chaque acquisition.

À la date de prise de contrôle, le coût d'acquisition est affecté en comptabilisant les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entreprise acquise à leur juste valeur à cette date, à l'exception des actifs et passifs d'impôt ou des avantages du personnel, qui sont évalués selon leur norme de référence (respectivement IAS 12 et IAS 19), ainsi que des groupes d'actifs classés comme détenus en vue de leur vente, qui sont comptabilisés, selon IFRS 5, à leur juste valeur diminuée du coût de la vente. La différence positive entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis constitue le goodwill. Le cas échéant, ce dernier peut inclure une part de la juste valeur des intérêts minoritaires lorsque l'option pour la méthode du goodwill complet est retenue.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois, à compter de la date d'acquisition, pour finaliser la comptabilisation des opérations relatives aux sociétés acquises.

Dans le cas d'un regroupement réalisé par étapes, la participation

antérieurement détenue dans l'entreprise acquise est valorisée à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'éventuel profit ou perte qui en découle est comptabilisé en résultat.

2.6 Transactions entre actionnaires, acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle

Conformément à la norme IFRS 10, les acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires, sans impact sur le contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. La différence entre le prix payé pour augmenter le pourcentage d'intérêts dans les entités déjà contrôlées et la quote-part complémentaire de capitaux propres ainsi acquise est enregistrée en capitaux propres part du Groupe. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée est traitée comptablement comme une transaction entre actionnaires, sans impact sur le résultat. Les frais d'honoraires et autres coûts incrémentaux liés aux acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires sans impact sur le contrôle ainsi que les éventuels effets fiscaux associés sont enregistrés en capitaux propres. Les flux de trésorerie liés aux transactions entre actionnaires sont présentés en flux de trésorerie liés aux opérations de financement dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.

3. RÈGLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION APPLIQUÉES PAR LE GROUPE

3.1 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les comptes consolidés de l'exercice ont été établis par référence à l'environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-après.

3.1.1 Évaluation du résultat à l'avancement des contrats de construction

Pour les revenus et les résultats relatifs aux contrats de construction, le Groupe applique la méthode du pourcentage d'avancement en application des principes généraux de reconnaissance des revenus basée sur la mesure de l'avancement.

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2020

Le pourcentage d'avancement est calculé en fonction des « droits à dépense » ; cette méthode correspond à une mesure physique des travaux réalisés convertis en « droits à dépense » pour les exécuter.

La détermination du pourcentage d'avancement et des revenus à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des travaux et la prise en compte d'aléas basée sur l'expérience acquise. Par conséquent, des ajustements des estimations initiales peuvent intervenir tout au long de la vie du contrat et avoir des effets significatifs sur les résultats futurs.

3.1.2 Valorisation des paiements en actions (charge IFRS 2)

Le Groupe comptabilise une charge de paiements en actions relative à l'attribution à ses salariés d'offres de souscription d'actions VINCI, de plans d'attribution d'actions de performance VINCI et de plans d'épargne Groupe VINCI. Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées.

Les principales hypothèses actuarielles (volatilité, rendement de l'action) retenues par le Groupe sont décrites par plan en note II.14 « Paiements en actions ».

3.1.3 Évaluation des engagements de retraite

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisation ou à prestations définies. Les engagements liés à ces derniers régimes sont calculés sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, les augmentations futures de salaires, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé.

Ces engagements sont ainsi susceptibles d'évoluer en cas de changement d'hypothèses, la plupart étant mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note II.7 « Provisions pour avantages au personnel ».

Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles.

3.1.4 Évaluation des provisions

Les paramètres susceptibles de faire évoluer de façon matérielle le montant des provisions sont :

- les estimations effectuées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes pour les provisions pour service après-vente ;
- les estimations des résultats prévisionnels des chantiers qui servent de base à la détermination des pertes à terminaison (voir note 3.4 « Contrats de construction ») ;
- les taux d'actualisation retenus.

3.1.5 Évaluation à la juste valeur

Le Groupe a principalement recours à la juste valeur pour l'évaluation, sur une base récurrente au bilan, de ses instruments dérivés, ses actifs financiers disponibles à la vente, ses actifs financiers de gestion de trésorerie et les actifs et passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises.

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale. Elle est constatée sur le marché principal de l'actif ou du passif (ou le plus avantageux, si absence de marché principal), c'est-à-dire celui qui offre le plus grand volume et le meilleur niveau d'activité.

Pour déterminer ces justes valeurs, le Groupe utilise les méthodes d'évaluation suivantes :

- approches de marché, fondées sur des prix ou transactions de marché observables ;
- approches par le revenu, qui convertissent la somme de flux de trésorerie futurs en un montant unique actualisé ;
- approches par les coûts, qui prennent en considération l'obsolescence physique, technologique et économique de l'actif évalué.

Les justes valeurs sont hiérarchisées selon trois niveaux :

- niveau 1 : prix cotés sur un marché actif. Les valeurs mobilières de placement et certains actifs financiers disponibles à la vente et emprunts obligataires cotés sont valorisés ainsi.
- niveau 2 : modèle interne avec des paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne : ces techniques font appel aux méthodes de calcul mathématique usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux, etc.). Le calcul de la juste valeur de la plupart des instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors, etc.) négociés sur les marchés est opéré sur la base de modèles internes communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers.

Les valorisations d'instruments dérivés calculées en interne font l'objet à chaque trimestre de contrôles de cohérence avec celles transmises par les contreparties.

- niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables : ce modèle s'applique notamment aux relations clients et aux contrats acquis lors de regroupements d'entreprises ainsi qu'aux titres de participation non cotés, lesquels sont valorisés à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction, en l'absence de marché actif.

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2020

3.2 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé est comptabilisé conformément à la norme IFRS 15 selon les modalités décrites ci-dessous. Il inclut, après élimination des opérations intra-Groupe, le chiffre d'affaires :

- des sociétés intégrées globalement ;
- des activités et des actifs contrôlés conjointement sur la base de la quote-part du Groupe. Cela concerne nos activités de travaux faites en partenariat au travers de sociétés en participation.

La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de construction est détaillée dans la note 3.4 « Contrats de construction » présentée ci-dessous.

3.3 Produits des activités annexes

Les produits des activités annexes regroupent principalement les produits locatifs, les ventes de matériels, matériaux et marchandises, les études et les redevances.

3.4 Contrats de construction

Le Groupe comptabilise les produits et les charges relatifs aux contrats de construction conformément aux dispositions de la norme IFRS 15 selon la méthode de l'avancement. L'avancement est généralement déterminé sur la base d'un avancement physique.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

Les paiements partiels reçus dans le cadre des contrats de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés au passif du bilan en avances et acomptes reçus.

3.5 Paiements en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions, des plans d'épargne Groupe et des plans d'attribution d'actions de performance sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ». L'attribution de stock options et d'actions de performance VINCI ainsi que les offres de souscription aux plans d'épargne du groupe VINCI représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent, à ce titre, un complément de

rémunération supporté par VINCI Construction Grands Projets. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués.

Les avantages au titre des stock options, des attributions d'actions de performance et des plans d'épargne Groupe sont octroyés sur décision du Conseil d'administration de VINCI SA après approbation en assemblée générale et ne sont pas, en règle générale, reconduits de façon systématique. Par ailleurs, leur évaluation n'est pas directement liée à l'activité opérationnelle des pôles de métier. En conséquence, VINCI a jugé opportun de ne pas inclure la charge correspondante dans le résultat opérationnel sur activité (ROPA) qui constitue l'indicateur de mesure de la performance des pôles et de le présenter sur une ligne séparée « Paiements en actions (IFRS 2) » du résultat opérationnel.

3.5.1 Plans d'options de souscription d'actions

Des options de souscription d'actions VINCI ont été attribuées aux salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. Pour certains de ces plans, l'acquisition définitive des options de souscription d'actions est subordonnée à la réalisation de conditions de performance (conditions de performance de marché ou critères financiers). La juste valeur des options est déterminée, à la date d'attribution, à partir du modèle d'évaluation Monte-Carlo, ce dernier intégrant, le cas échéant, l'impact de la condition de performance de marché. Le modèle Monte-Carlo permet la modélisation d'un nombre plus important de scénarios en intégrant notamment à la valorisation les hypothèses de comportement des bénéficiaires, sur la base d'observations historiques.

3.5.2 Plans d'attribution d'actions de performance

Des actions de performance conditionnelles ont été attribuées aux salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. S'agissant de plans dont l'acquisition définitive des actions peut être subordonnée à la réalisation de critères financiers, le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers.

3.5.3 Plans d'épargne Groupe

En France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées à ses salariés avec un prix de souscription comportant une décote par rapport au cours de Bourse moyen des actions VINCI sur les vingt derniers jours ouvrables précédant l'autorisation du Conseil d'administration. Cette

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2020

décote est assimilée à l'octroi d'un avantage aux salariés dont la juste valeur est déterminée à la date d'annonce du prix de souscription aux salariés, à partir du modèle d'évaluation Monte-Carlo. Les actions acquises par les salariés de VINCI Construction Grands Projets dans le cadre de ces plans étant soumises à certaines restrictions quant à leur cession ou leur transfert, la juste valeur de l'avantage dont bénéficie le salarié tient compte du coût lié à l'incessibilité (sauf cas particuliers) des actions acquises pendant cinq ans.

Le Groupe comptabilise les avantages ainsi consentis à ses salariés en charges sur la période d'acquisition des droits des bénéficiaires, la contrepartie étant enregistrée en augmentation des capitaux propres consolidés.

3.6 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif) et le résultat des produits dérivés de taux affectés à la dette brute, qu'ils soient ou non qualifiés comptablement d'instruments de couverture ;
- la rubrique « Produits financiers des placements » qui comprend les revenus des placements de trésorerie et des équivalents de trésorerie. Les placements de trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur par résultat.

3.7 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement le résultat de change et les effets d'actualisation.

3.8 Impôts sur le résultat

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la clôture des comptes appliqués selon l'échéancier de retournement des différences temporelles. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue.

Les impôts différés relatifs aux paiements en actions (IFRS 2) sont comptabilisés en résultat tant que la base déductible n'excède pas la juste valeur des plans établie selon IFRS 2.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres sont également comptabilisés en capitaux propres.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré, et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

3.9 Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice. Le Groupe n'a pas émis d'instruments de capitaux propres susceptibles d'avoir un effet dilutif.

3.10 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des logiciels informatiques. Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des pertes de valeur cumulés. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

3.11 Goodwill

Le *goodwill* correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur, aux dates d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables relatifs à la société.

Les *goodwill* relatifs aux filiales intégrées globalement sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Goodwill ». Les *goodwill* relatifs à des sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont inclus dans la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Les *goodwill* ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur (impairment test) au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en résultat opérationnel et est non réversible.

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2020

Les écarts d'acquisition négatifs (badwill) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

Suite à la mise en place d'IFRS 3 révisée, une option existe pour l'évaluation des intérêts minoritaires à la date d'acquisition : soit pour leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit pour la quote-part qu'ils représentent dans l'actif net acquis (méthode du goodwill partiel). L'option est exerçable lors de chaque regroupement d'entreprises.

3.12 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles comptabilisations de perte de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés. Pour certaines immobilisations complexes constituées de différents composants, notamment les constructions, chaque composante de l'immobilisation est comptabilisée séparément et amortie sur sa durée d'utilisation propre.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions :	
■ gros œuvre	de 20 à 50 ans
■ installations générales techniques	de 5 à 20 ans
Matériels de chantiers et installations techniques	de 3 à 12 ans
Matériels de transport	de 3 à 5 ans
Agencements	de 8 à 10 ans
Mobiliers et matériels de bureau	de 3 à 10 ans

La date de départ des amortissements est la date où le bien est prêt à être mis en service.

3.13 Contrats de location-financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. En contrepartie, il est comptabilisé un passif financier. Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation.

3.14 Perte de valeur des actifs immobilisés non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations dont la durée de vie est indéfinie (cas des goodwill), un test est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

3.15 Participation dans les sociétés mises en équivalence

Ces participations, consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, regroupent les coentreprises et les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Elles sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée ou diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans une société mise en équivalence, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou de mise de fonds pour le compte de cette société. Il est précisé que les quotes-parts des situations nettes négatives des sociétés mises en équivalence correspondant aux variations à la baisse des justes valeurs des instruments financiers de couverture sont présentées en provision pour risques financiers.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable est testée selon les modalités décrites dans la note I.3.14 « Perte de valeur des actifs immobilisés non financiers ». Les pertes de valeur résultant de ces tests de dépréciation sont comptabilisées en diminution de la valeur comptable des participations correspondantes.

Afin de présenter au mieux la performance opérationnelle dans les pôles de métier, le résultat des sociétés mises en équivalence est classé sur une ligne spécifique, entre le résultat opérationnel sur activité et le résultat opérationnel courant.

3.16 Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente et la part, à plus d'un an, des prêts et créances évalués au coût amorti et la juste valeur des produits dérivés actifs non courants.

3.16.1 Titres disponibles à la vente

La catégorie « Titres disponibles à la vente » comprend les

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2020

participations du Groupe dans des sociétés non consolidées.

Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de Bourse à la date de clôture considérée.

Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur coût d'entrée, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition, majoré des coûts de transaction.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. Elles ne sont transférées en résultat qu'au moment de la cession des titres de participation considérés.

Lorsqu'un test de perte de valeur conduit à reconnaître une moins-value latente par rapport au coût d'acquisition historique et que celle-ci est assimilée à une perte de valeur significative et/ou durable, cette perte de valeur est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

■ Pour les titres cotés sur un marché actif, une baisse de juste valeur prolongée ou significative en deçà de son coût constitue une indication objective de dépréciation. Les facteurs considérés par le Groupe pour apprécier le caractère prolongé ou significatif d'une baisse de juste valeur sont en général les suivants :

- la perte de valeur est prolongée lorsque le cours de Bourse à la clôture est inférieur depuis plus de dix-huit mois au prix de revient du titre ;
- la perte de valeur est significative lorsqu'une baisse du cours du jour de 30% par rapport au prix de revient du titre est constatée à la clôture.

■ Pour les titres non cotés, les facteurs considérés sont la baisse de la quote-part des capitaux propres détenus et l'absence de perspectives de rentabilité.

3. 16.2 Prêts et créances au coût amorti

La catégorie « Prêts et créances au coût amorti » comprend principalement les créances rattachées à des participations, les avances en compte courant consenties à des sociétés mises en équivalence ou non consolidées ainsi que les dépôts de garantie, les prêts et créances collatéralisés, d'autres prêts et créances.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables. À chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif.

Ces prêts et créances font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux

de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à augmenter ultérieurement et si cette évolution favorable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

3. 17 Stocks et travaux en cours

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production par l'entreprise. À chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

3. 18 Clients et autres actifs courants d'exploitation

Les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont des actifs financiers courants. Ils sont évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. À chaque arrêté, les créances et autres actifs courants d'exploitation sont évalués au coût amorti déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non recouvrement.

Une estimation du risque de non-recouvrement des créances est faite à chaque clôture et donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation en conséquence. Le risque de non-recouvrement est apprécié au regard des retards de paiement et des garanties obtenues.

3. 19 Actifs financiers de gestion de trésorerie

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent les placements de trésorerie, les titres monétaires et obligataires et les parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7 (voir note I.3.20 « Disponibilité et équivalents de trésorerie »).

Le Groupe retenant la juste valeur comme étant la meilleure reconnaissance de la performance de ces actifs, ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des cash-flows futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2020

3. 20 Disponibilité et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les comptes courants bancaires et les équivalents de trésorerie correspondant à des placements à court terme, liquides et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués d'OPCVM monétaires et des certificats de dépôts dont la maturité n'excède pas trois mois à l'origine. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

Le Groupe évalue les équivalents de trésorerie à la juste valeur par le biais du résultat.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des cash-flows futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

3. 21 Provisions non courantes

Les provisions non courantes comprennent, d'une part, les provisions pour retraite et, d'autre part, les autres provisions non courantes.

3. 21.1 Provisions pour engagements de retraite

Les engagements liés aux régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au bilan tant pour le personnel en activité que pour le personnel ayant quitté la société (personnes disposant de droits différés et retraités). Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture annuelle. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Selon les dispositions de la norme IAS 19, pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) à l'actif ou au passif du bilan.

La charge comptabilisée en résultat opérationnel au cours de chaque période comprend le coût des services rendus ainsi que les effets de toute modification, réduction ou liquidation de régime. L'impact de désactualisation reconnue sur la dette actuarielle et les produits d'intérêts sur actifs de régime sont comptabilisés en autres charges et produits financiers. Les produits d'intérêts des actifs de couverture sont calculés en utilisant le taux d'actualisation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies.

Les impacts de réévaluation du passif net au titre des prestations définies (le cas échéant de l'actif) sont enregistrés en autres éléments du résultat global. Ils comprennent :

- les gains et pertes actuariels sur l'engagement résultant des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée) ;
- la surperformance (sous-performance) des actifs du régime, c'est-à-dire l'écart entre le rendement effectif des actifs du régime et leur rémunération calculée sur la base du taux d'actualisation de la dette actuarielle ;
- et la variation de l'effet du plafonnement de l'actif.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite des ouvriers du bâtiment, faisant l'objet de paiement de cotisations à un régime de prévoyance extérieur multi-employeur (CNPO), sont assimilés à des régimes à cotisations définies et sont inscrits en charges au fur et à mesure de l'appel des cotisations.

La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite est présentée dans les autres passifs courants hors exploitation.

3. 21.2 Autres provisions non courantes

Elles comprennent les autres avantages au personnel, évaluées selon la norme IAS 19, et les provisions non directement liées au cycle d'exploitation, évaluées conformément à la norme IAS 37. Ces dernières sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle juridique ou implicite du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

La part à moins d'un an des autres avantages au personnel figure en « Autres passifs courants ». La part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation est présentée en « Provisions courantes ».

3. 22 Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance estimée. Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37 (cf. ci-dessus). Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Les provisions pour service après-vente couvrent les obligations

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2020

des entreprises du Groupe dans le cadre des garanties légales concernant les chantiers livrés, notamment les garanties décennales dans le secteur du bâtiment en France. Elles sont estimées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes ou de manière individuelle sur la base d'événements spécifiquement identifiés.

Les provisions pour pertes à terminaison et risques chantiers concernent essentiellement les provisions constituées dans le cas où une prévision à fin d'affaire, établie en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat déficitaire ainsi que les travaux restant à réaliser au titre de chantiers livrés dans le cadre de la garantie de parfait achèvement.

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous-traitants, co-traitants ou fournisseurs. Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour pénalités de retard, de provisions pour licenciements individuels et autres risques rattachés à l'exploitation.

3. 23 Dettes financières (courantes et non courantes)

Les dettes financières comprennent les emprunts obligataires, les autres emprunts et la juste valeur des produits dérivés passifs. Les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et présentée dans la rubrique « Coût de l'endettement financier brut ». La part à moins d'un an des dettes financières est classée dans le poste « Dettes financières courantes ».

3. 24 Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (taux, change et actions), le Groupe utilise des produits dérivés. Conformément à la norme IAS 39, tout instrument dérivé doit figurer au bilan pour sa juste valeur. À défaut d'une qualification de couverture, la variation de juste valeur doit être enregistrée en résultat. Dès lors que l'instrument dérivé est qualifié de couverture, sa comptabilisation en instrument de couverture permet de neutraliser les variations de valeurs du dérivé dans le résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans trois cas :

- **une couverture de juste valeur** permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif, d'un passif ou d'engagements fermes non comptabilisés, attribuable à l'évolution de variables financières (taux d'intérêts, cours de change, cours d'action, cours des matières, etc.) ;
- **une couverture de flux futurs de trésorerie** permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable ;
- **une couverture d'un investissement net en monnaie étrangère** couvre le risque de change afférent à une participation nette dans une filiale étrangère consolidée.

La plupart des dérivés de taux et de change utilisés par VINCI Construction Grands Projets sont considérés comme des instruments de trading directement affectés au contrat concerné.

3. 25 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe font l'objet d'un reporting mis en œuvre à chaque clôture annuelle ou semestrielle.

Les engagements hors bilan sont présentés à l'activité à laquelle ils se rattachent, dans les notes annexes correspondantes.

4. INFORMATION SECTORIELLE ÉCONOMIQUE

La norme IFRS 11 « Partenariats », d'application obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2014 entraîne la comptabilisation des chantiers en partenariat qui sont réalisés par l'intermédiaire d'une coentreprise par mise en équivalence (alors qu'elles étaient antérieurement consolidées en mode proportionnel). Pour VINCI Construction Grands Projets, les coentreprises sont principalement des contrats de construction et de génie-civil réalisés en partenariat. Pour son reporting opérationnel qui sert de base au pilotage du Groupe, VINCI Construction Grands Projets intègre les coentreprises selon le mode proportionnel, car il considère que cette présentation traduit mieux la mesure de sa performance et de ses risques en termes de chiffre d'affaires, de résultat opérationnel, de besoin en fonds de roulement, ou d'endettement. L'information sectorielle économique reflète le reporting opérationnel.

Les états de synthèse présentés ci-dessous montrent l'impact du retraitement des coentreprises présentées en mode proportionnel sur les comptes IFRS, afin de produire les états financiers économiques utilisés pour le reporting opérationnel.

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2020

4.1 Bilan consolidé

ACTIF					
<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2020	Retraitement des coentreprises	Information sectorielle économique	Rappel 31.12.2019 publié	Rappel 31.12.2019 Information sectorielle économique
ACTIFS NON COURANTS					
Immobilisations incorporelles	993	44	1 037	1 413	1 509
Immobilisations corporelles	77 615	(1 907)	75 708	74 124	67 740
Participations dans les sociétés mises en équivalence	2 038	(2 038)	-	500	-
Autres actifs financiers non courants	1 767	341	2 108	1 526	1 898
Impôts différés actifs non courants	29 690	(6 600)	23 090	27 878	21 278
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	112 103	(10 161)	101 943	105 440	92 426
ACTIFS COURANTS					
Stocks et travaux en cours	10 619	523	11 142	11 353	12 450
Clients et comptes rattachés	216 781	205 343	422 124	247 709	516 923
Autres créances d'exploitation	494 665	148 432	643 098	391 278	419 775
Autres actifs courants	32 732	1 196	33 927	34 296	35 546
Actifs d'impôt exigible	1 808	-	1 808	1 563	1 563
Impôts différés actifs courants	1 109	-	1 109	765	765
Actifs financiers de gestion de trésorerie	181 211	(10 170)	171 041	181 246	182 652
Disponibilités et équivalents de trésorerie	344 301	55 139	399 440	237 819	307 804
TOTAL ACTIFS COURANTS	1 283 226	400 463	1 683 689	1 106 209	1 477 478
TOTAL ACTIF	1 395 330	390 303	1 785 632	1 211 649	1 569 904

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2020

PASSIF

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2020	Retraitement des coentreprises	Information sectorielle économique	Rappel 31.12.2019 publié	Rappel 31.12.2019 Information sectorielle économique
CAPITAUX PROPRES					
Capital social	100 000	-	100 000	100 000	100 000
Réserves consolidées	10 239	15 474	25 713	(30 306)	(6 593)
Résultat net	26 929	-	26 929	41 877	33 638
Capitaux propres part du Groupe	137 168	15 474	152 642	111 570	127 044
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	137 168	15 474	152 642	111 570	127 044
PASSIFS NON COURANTS					
Engagements de retraite et autres avantages au personnel	31 717	-	31 717	31 346	31 346
Provisions pour risques non courantes	29 599	(29 599)	-	27 470	18 300
Autres emprunts et dettes financières	5 818	-	5 818	2 925	2 925
Autres passifs non courants	32 090	487	32 577	32 251	13 951
Dettes liées aux locations non courantes	2 515	(631)	1 884	7 161	2 055
Impôts différés passifs non courants	936	-	936	868	868
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	102 675	(29 743)	72 932	102 022	69 446
PASSIFS COURANTS					
Provisions pour risques courantes	105 589	9 730	115 319	144 785	214 163
Fournisseurs	368 406	274 413	642 818	324 327	566 707
Dettes liées aux locations courantes	7 097	(4 501)	2 596	8 093	1 495
Passifs d'impôt exigible	-	-	-	-	37
Dettes financières courantes	50 365	10 008	60 373	29 921	35 314
Autres passifs courants	624 030	114 923	738 953	490 932	555 698
TOTAL PASSIFS COURANTS	1 155 486	404 573	1 560 058	998 057	1 373 414
TOTAL PASSIF	1 395 330	390 303	1 785 632	1 211 649	1 569 904

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2020

4.2 Compte de résultat consolidé

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2020	Retraitement des coentreprises	Information sectorielle économique	Rappel 31.12.2019 publié	Rappel 31.12.2019 Information sectorielle économique
Chiffre d'affaires	935 094	112 167	1 047 262	780 281	1 020 412
Produits des activités annexes	14	62	76	3	120
Produits d'exploitation	935 108	112 230	1 047 338	780 284	1 020 532
Achats consommés	(160 346)	(12 554)	(172 900)	(83 180)	(104 757)
Sous-traitance et autres charges externes	(423 187)	(93 491)	(516 678)	(419 369)	(643 197)
Charges de personnel	(255 324)	(23 403)	(278 727)	(220 120)	(260 099)
Impôts et taxes	(23 419)	(55)	(23 474)	(15 076)	(16 144)
Autres produits et charges opérationnels	(26 906)	43	(26 863)	15 749	13 808
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(5 823)	16 145	10 323	(37 228)	30 915
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ	40 103	(1 086)	39 018	21 060	41 057
Paiements en actions	(4 983)	-	(4 983)	(6 705)	(6 705)
Résultat des sociétés mises en équivalence	(1 669)	1 669	-	28 086	-
Autres éléments opérationnels courants	(34)	-	(34)	(601)	(601)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	33 418	583	34 001	41 840	33 751
Effets de périmètre et cessions de titres	-	-	-	(43)	(43)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	33 418	583	34 001	41 797	33 708
Coût de l'endettement financier brut	(4 497)	(204)	(4 701)	(2 033)	(2 903)
Produits financiers des placements de trésorerie	796	11	807	1 209	1 690
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(3 701)	(193)	(3 894)	(824)	(1 213)
Autres produits et charges financiers	(439)	97	(342)	(779)	(594)
Charge nette d'impôts	(2 348)	(488)	(2 835)	1 683	1 736
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	26 929	-	26 929	41 877	33 638
Part des minoritaires	-	-	-	-	-
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	26 929	-	26 929	41 877	33 638

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2020

4.3 Chiffre d'affaires

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2020	Retraitement des coentreprises	Information sectorielle économique	Rappel 31.12.2019 publié	Rappel 31.12.2019 Information sectorielle économique
SEGMENTATION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (PAR DESTINATION)					
France	137,4	-	137,4	146,8	146,8
Europe	341,4	30,2	371,6	249,6	260,2
Amériques	216,6	-	216,6	216,7	216,7
Afrique	71,7	4,6	76,3	101,6	106,4
Asie	81,2	-	81,2	40,9	40,9
Moyen-Orient	20,7	77,4	98,1	6,2	230,9
Océanie	66,1	-	66,1	18,5	18,5
CHIFFRE D'AFFAIRES	935,1	112,2	1 047,3	780,3	1 020,4

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2020

4. 4 Tableau des flux de trésorerie (Partie 1/2)

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2020	Retraitement des coentreprises	Information sectorielle économique	Rappel 31.12.2019 publié	Rappel 31.12.2019 Information sectorielle économique
Résultat net consolidé (y compris les intérêts minoritaires)	26 929	-	26 929	41 877	33 638
Dotations nettes aux amortissements	31 658	(2 063)	29 595	24 619	24 611
Dotations nettes aux provisions	5 245	(2 052)	3 193	1 198	8 426
Paiements en actions (IFRS 2)	(3 853)	-	(3 853)	(823)	(823)
Plus ou moins values de cession	513	(54)	459	(4 150)	(3 805)
Variation de la juste valeur des instruments dérivés de change et autres	(335)	(97)	(432)	282	(1 737)
Dividendes des sociétés non consolidées et quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	1 669	(1 669)	-	(28 086)	-
Coût de l'endettement financier net	3 701	193	3 894	824	1 213
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	2 348	488	2 835	(1 683)	(1 736)
Capacité d'autofinancement avant impôts et coût de l'endettement financier	67 875	(5 253)	62 622	34 058	59 786
Variation du besoin en fonds de roulement liée à l'activité (y compris dettes liées aux avantages au personnel)	112 008	(15 908)	96 100	1 186	84 487
Variation des provisions pour risques et charges courantes	(38 648)	(12 260)	(50 908)	11 387	(44 721)
Impôts payés	(1 235)	-	(1 235)	(3 816)	(4 113)
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	(3 701)	(193)	(3 894)	(824)	(1 213)
Flux de trésorerie généré par l'activité (I)	136 298	(33 615)	102 683	41 991	94 227
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(39 970)	(3 332)	(43 302)	(36 601)	(37 544)
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	2 402	2 844	5 247	6 041	6 422
Acquisition d'immobilisations financières	(14)	-	(14)	-	-
Variation des autres actifs et passifs financiers non courants	(242)	-	(242)	(29)	(37)
Remboursement des dettes de location et charges financières associées	(9 996)	6 880	(3 316)	(8 769)	(1 882)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (II)	(47 820)	6 192	(41 627)	(39 358)	(33 042)

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2020

4.4 Tableau des flux de trésorerie (Partie 2/2)

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2020	Retraitement des coentreprises	Information sectorielle économique	Rappel 31.12.2019 publié	Rappel 31.12.2019 Information sectorielle économique
Dividendes distribués par la société mère	(18 000)	-	(18 000)	(68 333)	(68 333)
Variation des emprunts et autres passifs financiers	3 124	-	3 124	2 935	2 935
Variation des actifs et passifs de gestion de trésorerie	35 423	21 803	57 226	114 078	113 552
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (III)	20 546	21 803	42 349	48 680	48 154
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE (I+II+III)	109 025	(5 619)	103 405	51 313	109 340
Trésorerie nette à l'ouverture	217 235	64 591	281 826	164 729	171 310
Incidence des variations des cours des devises	(8 716)	(3 833)	(12 548)	1 192	1 177
TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE	317 544	55 139	372 683	217 235	281 826

Trésorerie nette à la clôture	317 544	55 139	372 683	217 235	281 826
Actifs financiers de gestion de trésorerie	181 211	(10 170)	171 041	181 426	182 652
Autres dettes financières courantes et non courantes (hors découverts)	(29 425)	(10 008)	(39 433)	(12 261)	(12 261)
EXCÉDENT FINANCIER NET À LA CLÔTURE	469 330	34 960	504 290	386 400	452 217

4.5 Excédent financier net

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2020	Retraitement des coentreprises	Information sectorielle économique	Rappel 31.12.2019 publié	Rappel 31.12.2019 Information sectorielle économique
Autres emprunts et dettes financières	(5 818)	-	(5 818)	(2 925)	(2 925)
Dettes financières non courantes	(5 818)	-	(5 818)	(2 925)	(2 925)
Comptes courants de trésorerie passifs	(23 607)	(10 008)	(33 615)	(9 336)	(9 336)
Découverts	(26 758)	-	(26 758)	(20 585)	(25 978)
Dettes financières courantes	(50 365)	(10 008)	(60 373)	(29 921)	(35 314)
ENDETTEMENT BRUT	(56 183)	(10 008)	(66 191)	(32 845)	(38 239)
Actifs financiers de gestion de trésorerie	181 211	(10 170)	171 041	181 426	182 652
Disponibilités et équivalents de trésorerie	344 301	55 139	399 440	237 819	307 804
Total actifs financiers	525 512	44 969	570 481	419 245	490 456
EXCÉDENT FINANCIER NET	469 330	34 961	504 290	386 400	452 217

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2020

II NOTES RELATIVES AU BILAN
ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES

<i>en milliers d'euros</i>	EXERCICE 2019	AUGMENTATION	DIMINUTION	ÉCARTS CONV. ET AUTRES VARIATIONS	EXERCICE 2020
Valeur brute	2 709	39	(2)	(15)	2 732
Amortissements et provisions	(1 297)	(459)	2	15	(1 739)
TOTAL VALEUR NETTE	1 413	(420)	-	-	993

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES

2.1 Variation de l'exercice

<i>en milliers d'euros</i>	EXERCICE 2019	AUGMENTATION	DIMINUTION	ÉCARTS CONV. ET AUTRES VARIATIONS	EXERCICE 2020
Valeur brute	146 552	39 931	(17 321)	(614)	168 549
Amortissements et provisions	(72 428)	(36 749)	15 150	3 094	(90 934)
TOTAL VALEUR NETTE	74 124	3 182	(2 171)	2 480	77 615

2.2 Répartition par nature

<i>en milliers d'euros</i>	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS	VALEUR NETTE
Terrains	475	(233)	242
Constructions	16 354	(9 568)	6 786
Installations techniques, matériel	91 336	(67 032)	24 303
Matériel de transport	15 592	(8 195)	7 397
Mobilier de bureau, informatique, agencement	9 028	(5 906)	3 122
Immobilisations en cours	35 765	-	35 765
TOTAL VALEUR NETTE	168 549	(90 934)	77 615

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2020

2.3 Investissements de l'exercice

<i>en milliers d'euros</i>	EXERCICE 2020
Terrains	-
Constructions	-
Installations techniques, matériel	11 557
Matériel de transport	2 333
Mobilier de bureau, informatique, agencement	1 975
Immobilisations en cours	24 067
TOTAL INVESTISSEMENTS	39 931

3. PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

3.1 Variation de l'exercice

<i>en milliers d'euros</i>	EXERCICE 2019	EXERCICE 2020
Valeur des titres en début d'exercice	-	500
Part du Groupe dans les résultats de l'exercice	28 086	(1 669)
Variations de périmètre, écarts de conversion et autres	(27 586)	3 207
TOTAL VALEUR NETTE	500	2 038

3.2 Informations financières sur les sociétés mises en équivalence

Le poste « Participations dans les sociétés mises en équivalence » s'analyse comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	% DÉTENTION	EXERCICE 2019	EXERCICE 2020
VINCI Construction Terna	51,00 %	500	2 034
CTM Chili	60,00 %	-	4

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2020

Les principales données financières des sociétés mises en équivalence sont les suivantes (données en quote-part Groupe) :

<i>en milliers d'euros</i>	EXERCICE 2019	EXERCICE 2020
COMPTE DE RÉSULTAT		
Chiffre d'affaires	250 331	112 170
Résultat opérationnel	28 473	(990)
Résultat net	28 086	(1 669)
BILAN		
Capitaux propres	(26 972)	(27 562)
Actifs courants	375 878	427 744
Actifs non courants	5 724	3 550
Passifs courants	408 574	458 369
Passifs non courants	-	487
Endettement financier net	65 817	34 960

4. AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

<i>en milliers d'euros</i>	VALEUR BRUTE	PROVISIONS	VALEUR NETTE
Titres de participation	2 616	(1 366)	1 250
Valeur d'équivalence des sociétés déconsolidées	173	-	173
Autres actifs financiers non courants	386	(42)	344
TOTAL VALEUR NETTE	3 175	(1 408)	1 767

Au 31 décembre 2020, les principales sociétés non consolidées sont :

<i>en milliers d'euros</i>	% DÉTENTION	VALEUR NETTE
GTM Europe	100,00 %	762
SITEC	99,68 %	275
Société Centrale de Matériel	99,99 %	152

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2020

5. ACTIFS FINANCIERS DE GESTION DE TRÉSORERIE

Les actifs financiers de gestion de trésorerie s'analysent de la façon suivante :

<i>en milliers d'euros</i>	EXERCICE 2019	EXERCICE 2020
ACTIFS FINANCIERS DE GESTION DE TRÉSORERIE	181 426	181 211
OPCVM	2 402	15 174
Trésorerie	235 417	329 128
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	237 819	344 301

Les actifs financiers de gestion de trésorerie sont constitués, à hauteur de 141,6 millions d'euros, de placements effectués auprès des sociétés mères, rémunérés à des conditions proches de celles du marché.

6. BESOIN (EXCÉDENT) EN FONDS DE ROULEMENT

<i>en milliers d'euros</i>	EXERCICE 2019	EXERCICE 2020
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	11 353	10 619
Clients et comptes rattachés	247 709	216 781
Autres créances d'exploitation	391 278	494 665
Autres actifs courants	34 296	32 732
Actifs d'impôt exigible	1 563	1 808
Stocks et créances d'exploitation (I)	686 199	756 605
Dettes fournisseurs	324 327	368 406
Dettes liées aux locations courantes	8 093	7 097
Autres passifs courants	490 932	624 030
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	823 352	999 532
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (I - II)	(137 153)	(242 928)
Provisions courantes	(144 785)	(105 589)
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (après provisions courantes)	(281 937)	(348 516)

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2020

7. PROVISIONS POUR AVANTAGES AU PERSONNEL**7.1 Engagements de retraite**

Les engagements de retraite du Groupe couverts par des provisions concernent principalement la France. Les provisions sont calculées selon les hypothèses suivantes :

	EXERCICE 2019	EXERCICE 2020
Taux d'actualisation	0,60 %	0,80 %
Taux d'inflation	1,60 %	1,60 %
Taux de revalorisation des salaires	2,60 %	2,60 %
Durée active résiduelle moyenne des employés	10 - 15 ans	10 - 15 ans

Les engagements en matière de retraite concernent les indemnités conventionnelles de fin de carrière. Ils sont calculés selon la méthode actuarielle prospective et sont entièrement provisionnés au bilan.

en milliers d'euros

TOTAL DES ENGAGEMENTS COUVERTS PAR DES PROVISIONS	32 479
Dont part à moins d'un an	2 845

7.2 Variation de la provision pour engagements de retraite sur la période

en milliers d'euros

	EXERCICE 2020
Ouverture de la période	31 397
Charge totale reconnue au titre des engagements de retraite	1 053
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	29
Clôture de la période	32 479

7.3 Charges comptabilisées au titre des régimes à cotisations définies

Le Groupe participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'État. Les régimes de base sont considérés comme étant des régimes à cotisations définies. Suivant les pays, la part des cotisations payées relative aux retraites n'est pas clairement identifiable.

Le montant des cotisations de retraite prises en charge sur l'exercice au titre des régimes à cotisations définies (à l'exclusion des régimes de base) s'élève à 8,6 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 9,1 millions d'euros au 31 décembre 2019. Il comprend les cotisations versées à la caisse de prévoyance externe multi-employeur (CNPO) au titre des engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite des ouvriers du bâtiment.

7.4 Autres avantages au personnel

en milliers d'euros

TOTAL DES ENGAGEMENTS COUVERTS PAR DES PROVISIONS	2 203
Dont part à moins d'un an	120

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2020

8. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

<i>en milliers d'euros</i>	EXERCICE 2019	DOTATIONS	REPRISES	REPRISES NON UTILISÉES	ÉCARTS CONV. ET AUTRES VARIATIONS	EXERCICE 2020
Garanties données aux clients	20 149	5 215	(1 606)	(1 327)	(279)	22 151
Remise en état des sites	26 732	3 810	(7 452)	(8 992)	(112)	13 986
Pertes à terminaison	59 547	12 878	(31 990)	-	(1)	40 434
Litiges	17 754	671	(789)	(970)	(199)	16 467
Restructuration	3 219	1 620	(331)	(338)	-	4 170
Autres risques courants	13 582	3 137	(12 184)	-	(14)	4 521
Reclassement part à moins d'un an non courant	3 803	-	-	-	57	3 860
Risques courants	144 785	27 331	(54 352)	(11 627)	(548)	105 589
Risques financiers	31 273	227	(170)	-	2 129	33 459
Autres risques non courants	-	-	-	-	-	-
Reclassement part à moins d'un an non courant	(3 803)	-	-	-	(57)	(3 860)
Risques non courants	27 470	227	(170)	-	2 072	29 599
TOTAL GÉNÉRAL	172 255	27 558	(54 522)	(11 627)	1 524	135 188

Les natures de provisions sont définies dans les notes I 3.21 et I 3.22 « Règles et méthodes d'évaluation appliquées par le Groupe » de l'annexe des comptes consolidés au 31 décembre 2020.

9. EXCÉDENT (ENDETTEMENT) FINANCIER

Le Groupe présente à la fin de l'exercice une trésorerie nette excédentaire de 469,3 millions d'euros qui s'analyse comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	EXERCICE 2019	EXERCICE 2020
Autres emprunts et dettes financières	(2 925)	(5 818)
Dettes financières non courantes	(2 925)	(5 818)
Comptes courants de trésorerie passifs	(9 336)	(23 607)
Découverts	(20 585)	(26 758)
Dettes financières courantes	(29 921)	(50 365)
ENDETTEMENT BRUT	(32 845)	(56 183)
Actifs financiers de gestion de trésorerie	181 426	181 211
Trésorerie et équivalents de trésorerie	237 819	344 301
EXCÉDENT FINANCIER NET	386 400	469 330

Dettes garanties par des sûretés réelles : néant.

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2020

10. AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants représentent une ressource en fonds de roulement de 624 millions d'euros qui s'analyse comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	EXERCICE 2019	EXERCICE 2020
Clients - avances sur travaux	138 701	190 377
Produits constatés d'avance	85 335	109 087
Comptes courants d'exploitation	3 920	76 895
Dettes fiscales et sociales	91 774	95 427
Autres dettes courantes	171 202	152 243
TOTAL	490 932	624 030

11. CHIFFRE D'AFFAIRES Y COMPRIS LES COENTREPRISES

La norme IFRS 11 « Partenariats », consistant à comptabiliser des coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence, a pour incidence de ne pas refléter le réel volume d'affaires traité par VINCI Construction Grands Projets.

<i>en millions d'euros</i>	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Chiffre d'affaires consolidé	935,1	780,3
Chiffre d'affaires des coentreprises	112,2	240,1
Chiffre d'affaires y compris les coentreprises	1 047,3	1 020,4

12. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires consolidé exclut les produits et prestations divers, ainsi que les prestations aux sociétés non consolidées, qui sont reclassés en autres produits d'exploitation. L'évolution du chiffre d'affaires prend en compte l'effet des variations de périmètre et de change et s'analyse comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Chiffre d'affaires de l'exercice	935,1	780,3
dont :		
- Effets de périmètre	-	-
- Effet de change	-	(13,9)
CHIFFRE D'AFFAIRES À PÉRIMÈTRE ET COURS DE CHANGE CONSTANTS	935,1	766,4

À structure et cours de change comparables, le chiffre d'affaires enregistre une augmentation de 22 % par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2020

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (par destination)

<i>en millions d'euros</i>	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
France	137,4	146,8
Europe	341,4	249,6
Amériques	216,6	216,7
Afrique	71,7	101,6
Asie	81,2	40,9
Moyen-Orient	20,7	6,2
Océanie	66,1	18,5
TOTAL	935,1	780,3

13. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ

<i>en milliers d'euros</i>	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Chiffre d'affaires	935 094	780 281
Produits des activités annexes	14	3
Produits d'exploitation	935 108	780 284
Achats consommés	(160 346)	(83 180)
Sous-traitance et autres charges externes	(423 187)	(419 369)
Frais de personnel	(255 324)	(220 120)
Impôts et taxes	(23 419)	(15 076)
Autres produits et charges opérationnels	(26 906)	15 749
Dotations aux amortissements	(31 658)	(24 619)
Dotations nettes aux provisions :		
Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	(4 806)	(1 543)
Dépréciation d'actifs	(7 832)	(28)
Engagements de retraite et autres avantages	(175)	349
Risques et charges courants et non courants	38 648	(11 387)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ	40 103	21 060

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2020

14. PAIEMENTS EN ACTIONS

La charge relative aux avantages accordés aux salariés a été évaluée à 5 millions d'euros avant impôts. Elle est composée de plans d'épargne Groupe, de plans de stock options et de plans d'actions de performance.

14.1 Plans d'épargne Groupe

Le Conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscription aux plans d'épargne Groupe conformément aux autorisations de l'assemblée générale.

En France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, à un prix de souscription comportant une décote de 5 % par rapport à une moyenne sur vingt jours du cours de Bourse. Les souscripteurs bénéficient également d'un abondement versé par leur entreprise plafonné à 3 500 euros par personne et par an depuis le 1er janvier 2018, contre un montant maximum de l'abondement de 2 500 euros auparavant. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2, sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : 4 mois ;
- durée de la période d'indisponibilité : 5 ans à compter de la fin de la période de souscription.

Dans le contexte de la crise de la Covid-19, la période de souscription du plan du 1^{er} trimestre 2020 a été prolongée jusqu'à fin août et aucun nouveau plan n'a été proposé aux salariés au premier semestre 2020.

14.2 Actions de performance

Le Conseil d'administration de VINCI du 04 février 2020 a décidé d'attribuer de façon définitive aux bénéficiaires remplissant le critère de présence dans le Groupe 99,69 % des actions de performance du plan 2017.

Le conseil d'administration de VINCI du 09 avril 2020 a décidé de mettre en place un nouveau plan d'actions de performance qui consiste en l'attribution à certains collaborateurs, d'une allocation conditionnelle de performance. Ces actions ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période de trois ans. Elles sont conditionnées à la présence dans le Groupe des bénéficiaires jusqu'à la fin de la période d'acquisition et à des conditions de performance.

La juste valeur des actions de performance a été estimée par un actuaire externe. Les principales hypothèses utilisées pour ces évaluations sont les suivantes :

	PLAN 2020	PLAN 2019	PLAN 2018
Cours de l'action VINCI à la date d'annonce du plan (<i>en euros</i>)	76,50	89,68	81,23
Juste valeur par action de performance à la date d'attribution (<i>en euros</i>)	61,69	74,84	64,12
Juste valeur du cours à la date d'attribution	80,64 %	83,45 %	78,94 %
Maturité à l'origine - période d'acquisition	3 ans	3 ans	3 ans
Taux d'intérêt sans risque	(0,44 %)	(0,42 %)	(0,32 %)

Conformément à la norme IFRS 2, le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers intervenue depuis la date d'attribution des actions.

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2020

15. AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

<i>en milliers d'euros</i>	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Charges financières liées aux locations	(246)	(313)
Effets d'actualisation	(193)	(466)
AUTRES CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS NETS	(439)	(779)

16. CHARGE NETTE D'IMPÔTS**16.1 Analyse de la charge nette d'impôts**

<i>en milliers d'euros</i>	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Impôts courants	(4 370)	(47)
Impôts différés	2 022	1 730
TOTAL	(2 348)	1 683

16.2 Taux d'impôt effectif

<i>en milliers d'euros</i>	EXERCICE 2020
Résultat imposable	30 946
Taux d'imposition théorique	28,92 %
IMPÔTS ATTENDUS	(8 950)
Différentiel de taux (pays étranger)	4 979
Création (utilisation) de déficits reportables n'ayant pas donné lieu à impôts différés	(2 491)
Impôts forfaitaires et autres compléments d'impôts	(3 547)
Différences permanentes et divers	7 661
IMPÔTS EFFECTIVEMENT CONSTATÉS	(2 348)
Taux d'impôt effectif	7,59 %

16.3 Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés sont issus des différences temporaires. Ils se ventilent comme suit à la clôture de l'exercice :

<i>en milliers d'euros</i>	ACTIF	PASSIF	NET
	30 799	936	29 863

16.4 Actifs d'impôts différés non comptabilisés

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait de leur récupération non certaine s'élèvent au 31 décembre 2020 à 74,1 millions d'euros.

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2020

17. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les transactions avec les parties liées concernent :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction ;
- les opérations avec les sociétés dans lesquelles VINCI Construction Grands Projets exerce une influence notable ou détient un contrôle conjoint.

Ces transactions s'effectuent sur une base de prix de marché.

17.1 Rémunération des membres du comité de direction

L'ensemble des rémunérations des membres du comité de direction, pour la part supportée par VINCI Construction Grands Projets, a représenté un montant de 2 806 milliers d'euros en 2020.

17.2 Autres

Les informations relatives aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence figurent en note II.3.2 « Informations financières sur les sociétés mises en équivalence ».

18. INFORMATIONS FINANCIÈRES RELATIVES AUX CONTRATS DE CONSTRUCTION**18.1 Informations financières relatives aux contrats**

L'évolution des soldes actifs et passifs sur contrats au cours de l'exercice 2020 est détaillée ci-dessous, par nature de variation.

Au cours de la période, l'évolution des soldes des actifs et passifs sur contrats s'analyse comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	EXERCICE 2020
ACTIF SUR CONTRATS	
Début de la période	194 050
Variations liées à l'activité	2 766
Effets de périmètre	-
Autres variations (*)	(8 841)
Fin de la période	187 975
PASSIFS SUR CONTRATS	
Début de la période	224 036
Variations liées à l'activité	81 911
Effets de périmètre	-
Autres variations (*)	(6 483)
Fin de la période	299 464

(*) Les autres variations correspondent notamment aux écarts de conversion.

En 2020, la variation des actifs et passifs sur contrats est principalement liée à l'avancement des travaux.

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2020

18.2 Carnet de commande

en millions d'euros

	EXERCICE 2020	ÉCOULEMENT (*)
Carnet de commande	4 080	52

(*) En nombre de mois d'activité moyenne.

19. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les obligations contractuelles liées aux contrats de construction n'ont pas évolué de manière significative depuis le 31 décembre 2020.

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit :

en milliers d'euros	ENGAGEMENTS DONNÉS	ENGAGEMENTS REÇUS
Bonne exécution et performance bonds	929 562	205 303
Retenues de garanties	114 903	13 214
Paieement à terme sous-traitants et fournisseurs	4 572	3 212
Garanties de passifs	-	-
Soumissions	6 065	-
Cautions fiscales et douanières	847	-
Autres engagements	362 735	21 499
TOTAL	1 418 684	243 228

20. CHARGES DE PERSONNEL - EFFECTIF

EFFECTIF MOYEN	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Ingénieurs et cadres	991	989
Non cadres	3 223	2 874
TOTAL	4 213	3 863

Les charges de personnel de l'ensemble des sociétés du Groupe s'élèvent à 255,3 millions d'euros.

21. AUTRES INFORMATIONS

LITIGES ET ARBITRAGES

Il n'existe, à la connaissance de la société, aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter substantiellement l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière du Groupe ou de la société.

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2020

22. LISTE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2020

1/ Société mère	PAYS	% D'INTÉRÊT
VINCI Construction Grands Projets	France	100
2/ Filiales exerçant une activité de bâtiment et travaux publics et consolidées par intégration globale		
Consortio VCGP SAS	République Dominicaine	100
Constructora VCGP Chile SA	Chili	100
Hydroplus	France	100
Janin Atlas Inc.	Canada	100
OEA Grands Projets	Libye	65
Puente Atlántico	Panama	100
S.C Grupo 3	Chili	100
VCGP - Sdn Bhd	Malaisie	100
Water Management International	France	100
3/ Filiales exerçant une activité de bâtiment et travaux publics et consolidées par mise en équivalence		
EV LNG Wheatstone	Australie	25
CTM	Chili	60
QDVC	Qatar	49
VINCI Terna Construction JV	Serbie	51
4/ Pourcentage dans les sociétés en participation et groupements d'intérêt économique créés pour la réalisation de grands chantiers		
Aéroport de Santiago	Chili	50
Autoroute Bogota Girardot	Colombie	25
City Rail Link à Auckland	Nouvelle-Zélande	40
EOLE Gare CNIT, La Défense	France	14
Extension du train léger O-Train d'Ottawa	Canada	13
Hampton Roads Bridge-Tunnel (HRBT) expansion	États-Unis	28
Kitimat Réservoir LNG	Canada	40
Le Grand Paris Express, ligne 14 sud lot 2	France	23
Le Grand Paris Express, ligne 15 sud lot T3C	France	22
Le Grand Paris Express, ligne 18 lot 1	France	24
Ligne grande vitesse HS2 lots N1 & N2	Angleterre	17
Métro de Copenhague, ligne 4	Danemark	50
Métro du Caire, ligne 3, phase 4 A	Égypte	27
Métro du Caire, ligne 3, phase 3	Égypte	27
Nouvelle Route du Littoral, La Réunion	France	20
Gare Old Oak Common - HS2 - Londres	Angleterre	13
Obsky LNG	Russie	50
Projet ITER - Bâtiment du réacteur Tokamak	France	15
Station d'épuration XLO2 à Hô Chi Minh-Ville	Vietnam	50
Station de transfert d'énergie par pompage (STEP) d'Abdelmoumen	Maroc	20
Thames Tideway Tunnel	Angleterre	40
Tunnel de transfert d'eau potable à Ho Chi Minh-Ville	Vietnam	50
Tunnel du Rijnlandroute	Pays-Bas	25

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2020

À l'Associé unique de la société VINCI Construction Grands Projets,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre décision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société VINCI Construction Grands Projets, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en oeuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

VINCI Construction Grands Projets a recours à des estimations établies en fonction des informations disponibles lors de l'établissement de ses comptes consolidés. Ces estimations portent notamment sur :

- Les contrats de construction : votre groupe applique la méthode dite de l'avancement pour l'enregistrement du chiffre d'affaires et du résultat des chantiers, tel qu'exposé en note I.3.1.1 de l'annexe. Nous nous sommes assurés de la correcte application de cette méthode par l'examen des données de gestion par chantier et la mise en oeuvre de procédures d'audit sur les contrats significatifs.
- Les provisions à caractère d'exploitation : votre groupe constitue des provisions pour couvrir les risques liés à son activité (y compris les pertes à terminaison), tel qu'exposé en note I.3.22 de l'annexe. Notre appréciation sur ces provisions s'est fondée sur la revue des risques identifiés, sur un examen des estimations et calculs afférents.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2020

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations

comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 17 février 2021

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit,
Département de KPMG S.A.
Karine DUPRÉ

DELOITTE & ASSOCIÉS,
Marc de VILLARTAY

PricewaterhouseCoopers Audit
Jean-Romain BARDOZ



5, cours Ferdinand-de-Lesseps – F-92851 Rueil-Malmaison cedex
Tél : +33 1 47 16 47 00 – Fax : +33 1 47 16 33 60
www.vinci-construction-projets.com